

QUESTION ORALE
DE M. FOURNY À M. ANTOINE,
VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU
BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE
LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR
«L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER
RELATIF AU PÉAGE ROUTIER»

Mme la Présidente. L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « *l'état d'avancement du dossier relatif au péage routier* ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, c'est un dossier qui a déjà fait couler pas mal d'encre ces dernières années et qui était entre les mains de M. le Ministre Daerden qui disposait de compétences doubles, puisqu'il s'occupait à la fois de tout ce qui était MET et réseau routier, et à la fois de l'aspect budgétaire.

Je vous adresse cette question en direct en votre qualité de Ministre du Budget puisque ce projet a bien entendu des incidences financières s'il aboutit.

Un dossier qui a été initié en 2006 avec une première réunion qui s'est tenue entre les différents représentants ministériels des différentes Régions de notre Pays pour essayer de trouver un terrain d'entente, en tout cas un *modus operandi* sur la manière de mettre en place cette fameuse vignette. Le dossier, on le sait, a stagné avec l'intervention des élections législatives en 2007, avec la difficulté qu'il a pu y avoir de dialogues, ou de Communauté à Communauté, avec les Régions, entre les différents intervenants. Bref, ce dossier n'a guère évolué si ce n'est que chacun a sa petite idée qui est celle de voir aboutir le projet pour des raisons strictement financières, purement financières et aussi, quelque part, de rétablir une forme d'équité que de voir nombre de voitures étrangères, de camions étrangers traverser notre réseau, notre pays sur le réseau routier, l'abîmer et nous faire admettre purement et simplement le paiement de la facture de restauration de ces autoroutes.

Nous sommes à l'entame de cette législature, je reviens vers vous après les différentes déclarations intervenues durant cet été par différents responsables politiques bruxellois. M. Maingain, dans un premier temps s'étant prononcé sur l'installation d'un payage urbain à Bruxelles, M.

Cerexhe, quant à lui, ayant été beaucoup plus nuancé par rapport à cette idée indiquant que le payage urbain pouvait receler un risque de délocalisation des entreprises de Bruxelles vers la périphérie bruxelloise et le Brabant wallon, ce qui aurait pour conséquence évidemment de nouveau entraîner des pertes de recettes potentielles pour la Région bruxelloise. Toujours est-il que le débat est lancé.

Vous savez ô combien ce dossier m'intéresse, m'interpelle, mais ô combien je suis sensible aussi quant à l'impact qu'il peut avoir, ou pourrait avoir,

sur les différentes populations de notre Région, et plus particulièrement des régions rurales.

Je l'ai toujours dit et je continuerai à le plaider, je pense que la vignette forfaitaire doit être celle qui trouvera à s'appliquer de la manière la plus équitable pour tout le monde, parce que, si on applique purement et simplement la vignette au kilomètre parcouru, vous comprendrez que, pour les régions rurales comme celle dont je suis issu, cela risque évidemment de poser un problème d'inégalité, en tout cas des surcoûts extrêmement importants pour les populations.

Voilà, Monsieur le Ministre, ayant relu la DPR qui fait référence à cette question de la vignette, l'utilisation de la voirie pour les véhicules légers, je viens vers vous en ce début de législature pour faire le point sur la question. Au niveau des délais, quelles sont les perspectives à terme?

Quels sont les contacts qui ont été pris? Quels sont les mécanismes qui sont préconisés, ou en tout cas à l'étude actuellement? Quelle est la destination que votre Gouvernement entend destiner à cette vignette? Est-ce qu'on s'oriente vers la destination d'une constitution d'un fonds qui permettrait d'alimenter, de financer le financement alternatif tel que voté lors de la précédente législature?

Voilà, l'ensemble des questions que je souhaitais soumettre à votre attention aujourd'hui.

Mme la Présidente. La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. Je remercie M. Fourny parce que cela me permet évidemment d'aborder ce dossier avec une approche qu'on retrouve dans la plupart des pays européens aujourd'hui. De quel type de fiscalité automobile et de quelle manière allons-nous, à travers l'Europe, financer soit la construction, soit la rénovation d'infrastructures routières?

On peut dire que pour la deuxième partie de la question, la plupart des pays ont adopté une forme de payage. C'est une généralité. C'est déjà le cas au niveau européen pour les poids lourds et cela l'est pour les véhicules dits légers dans un grand nombre de pays. Pour y avoir été, il y a quinze jours, le simple fait de franchir la frontière et la douane suisse, vous oblige à vous acquitter d'une vignette, quand bien même vous n'y restez qu'un jour. Du reste, quand vous l'achetez fin septembre, elle n'est valable que jusqu'à la fin de l'année. Ce n'est donc pas douze mois, mais en année civile.

Je dis cela pour bien évoquer que la plupart des pays ont tranché cette question, alors même que nous avons, nous, en Belgique, et singulièrement en Wallonie, un maillage routier extrêmement dense et que nous sommes un lieu obligé de passage entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, mais il n'empêche et vous l'avez vous-même mentionné aujourd'hui, le nombre de véhicules étrangers qui sillonnent notre Région est évidemment

considérable et sans commune mesure avec le passé en la matière.

Il y a une réflexion qui est engagée sur la vignette.

Le deuxième élément, c'est la manière avec laquelle on veut assurer une transition écologique. Comment allons-nous faire pour que nos véhicules polluent moins demain et aient moins d'émission de CO₂?

Je dirai que, sur ce terrain-là, je pense que la Wallonie a pris une longueur d'avance. Mon prédécesseur avait instauré un système d'éco-bonus-malus.

Je dirai qu'il a remarquablement fonctionné, puisqu'on a vu l'évolution ces dernières années et que la Wallonie est aujourd'hui la Région qui a le parc automobile moyen en Belgique qui émet le moins de CO₂. Nous sommes autour de 137 de moyenne, venant de 144, alors que les Flamands sont montés à 148 à peu près, à l'identique de Bruxelles.

On voit bien qu'il y a une corrélation d'outils fiscaux lorsqu'ils encouragent ce que j'ai appelé dans la presse ces derniers jours une fiscalité éthique, c'est-à-dire

«Je pose un bon choix, les pouvoirs publics m'aident. Je pose un choix qui n'est pas bon pour l'environnement, je dois alors contribuer de manière financière.» On voit que cette logique a bien fonctionné. La seule difficulté, c'est que les malus étaient largement insuffisants pour couvrir les bonus. Donc, nous étions dans une dynamique de subventions, de primes, d'avantages, de responsabilité fiscale. C'est tout le débat, mais nous n'allons pas y revenir, des éco-bonus-malus que j'aurai le plaisir de défendre devant vous très prochainement.

J'en reviens à la vignette qui est l'autre aspect que vous aviez évoqué en premier et que nous allons aborder de deux manières. C'est là que vous allez voir qu'il faudra croiser nos expertises et nos projets, parce que l'Etat fédéral intervient lui aussi, s'inspirant de la taxe carbone. Donc, je ne sais pas ce qu'il va en advenir au niveau de l'Etat fédéral. On voit bien que, quand M. Sarkozy a une idée, il y en a toujours l'un ou l'autre pour la recopier en Belgique, comprenne qui pourra.

Cela, c'est le volet des accises, appelées pompeusement taxe carbone, pour faire probablement plus joli à l'égard de certains.

Cela, c'est l'Etat fédéral.

Nous, nous avons une compétence en ce qui concerne la taxe d'immatriculation et la taxe de circulation. Je ne vous cache pas que je compte bien, durant cette législature, procéder à une réforme.

Toute la logique a été bâtie sur les chevaux fiscaux. Or, aujourd'hui, l'attente de nos concitoyens, les exigences européennes, le défi climatique au niveau mondial, doivent nous amener à appréhender l'automobile essentiellement sur les émissions de CO₂, dans l'attente d'un nouvel

indicateur, «*éco-score*» pour certains, «*écoenvironnemental*» pour d'autres, mais on voit bien

que cela va évoluer. Nous avons d'autant plus intérêt à le faire évoluer que les technologies ont considérablement progressé ces dernières années.

Si vous voulez m'en croire, prenez le dernier guide, le dernier moniteur de l'automobile, et vous verrez le nombre de véhicules aujourd'hui qui sont sous les 130 grammes. Nous en avons même sous les 100 grammes. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons prévu de renforcer les éco-bonus pour ceux-là.

Concernant la vignette, M. Daerden effectivement avait entrepris, conformément à la volonté des deux autres Régions, des contacts qui étaient d'ailleurs avancés. J'ai moi-même participé à ses côtés à une réunion des trois Régions où il y avait un accord complet. Et puis, il a fallu un voyage sur lequel je ne reviendrai pas, mais vous m'aurez compris, aux Pays-Bas, pour que tout se termine et qu'on mette un terme à ce projet. Je pense que s'il est aujourd'hui reporté, c'est parce que nous viennent des signaux du Gouvernement flamand qui souhaite relancer le débat.

Là où cela a progressé en Flandre, il ne faudrait pas qu'on régresse à Bruxelles. Parce que vous l'avez compris, cette «taxe-ceinture» risque évidemment de ne pas nous permettre d'avoir une harmonisation de la vignette entre les trois Régions.

J'espère, avec mon Collègue Benoît Lutgen, qui est évidemment très directement concerné, pouvoir recueillir enfin l'assentiment flamand, peut-être avec une formule transitoire, papier dans un premier temps, et puis une méthode électronique ensuite, et surtout surmonter les rigidités, peut-être compréhensibles pour certains, d'une forme de fiscalité strictement autonome pour Bruxelles. Vous l'aurez compris, nous allons reprendre ce dossier.

Quel est le calendrier ? C'est une négociation courant 2010, parce qu'il faut quand même mettre cela sur pied, y compris juridiquement et ensuite l'implanter au niveau de l'administration. Cela tombe relativement bien. On a quelques douaniers qui vont nous arriver. On pourra, le cas échéant, les réaffecter à cette tâche.

Quant à l'affectation de ces montants, j'ai envie de vous dire que la situation budgétaire de la Région wallonne est telle que toute recette est la bienvenue. Je risque de me montrer très avare de cette nouvelle recette par rapport aux légitimes prétentions de mes Collègues.

M. le Président. La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). Je remercie M. le Ministre pour sa réponse quant à la situation actuelle de la question et je suis très heureux de voir que le Gouvernement flamand enfin a décidé de reprendre le dialogue et marque sa volonté de vouloir avancer dans ce dossier.